



**FORMATION
CONTINUE**

- ☒ Présentiel
- ☒ Distanciel

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DROIT COMMUN

FINANCEMENT OPCO - ENTREPRISE - CPF - PERSONNEL
FORMACODE 44591



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, comme :

- une certification professionnelle
- un titre professionnel
- un certificat de qualification professionnelle

Que ce soient vos expériences professionnelles, de bénévolat, ou sportives : tous les parcours sont pris en compte.

Public concerné

L'accompagnement vers la VAE est ouvert à toute personne qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

Salariés du secteur privé, salariés du public, fonctionnaires ou contractuels, demandeurs d'emploi, aidants familiaux, bénévoles, travailleurs indépendants.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs pédagogiques

- Obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- Possibilité de viser la certification totale ou bien un ou plusieurs blocs de compétences.

- Des possibilités de dispenses de blocs de compétences existent suivant votre diplôme initial.

Cette reconnaissance facilite l'évolution de carrière, l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles, et contribue à l'épanouissement personnel.

Parcours pédagogique

A la suite de l'avis de recevabilité, le candidat est maintenant prêt pour rédiger son livret 2 qui sera présenté à un jury en fin de parcours.

1. Phase d'accompagnement

L'accompagnement réalisé par l'Accompagnateur VAE du CFC Jeanne d'Arc lors de ce parcours consiste à vous guider dans la méthodologie : Sélection et tri des données, appui au choix des activités, aide à la rédaction et à la structuration, argumentation et mise en forme des écrits selon les exigences du référentiel de certification visée.

Afin d'assurer le suivi de votre parcours, une feuille de route claire et opérationnelle vous est remise en début d'accompagnement.



**FORMATION
CONTINUE**

- ☒ Présentiel
- ☒ Distanciel

2. Préparation à l'oral

La préparation à l'entretien avec le jury de certification nous permet de travailler ensemble sur les attitudes et comportements en situation d'entretien mais aussi sur le plan de présentation et l'argumentation des activités exposées dans le dossier d'expérience.

Proposition de rendez-vous post jury en cas de validation partielle ou non validation.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Evaluation du dossier de présentation de la VAE par un jury certificateur
- Entretien avec ce même jury certificateur

Durée et rythme

La durée moyenne d'un parcours VAE, avant le passage devant le jury, est de 6 à 12 mois et varie selon votre projet professionnel et votre situation personnelle.

Lors de ce parcours, le candidat dispose de 24h maximum dédiées à l'accompagnement : rendez-vous individuels et simulations jury.

L'accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail (à déterminer avec l'employeur).

Tarifs

Devis sur demande.

Vous pouvez mobiliser votre CPF, solliciter une aide de la Région Normandie pour les demandeurs d'emploi, ou bénéficier d'un financement de votre employeur.

CFC JEANNE D'ARC

SITE DE GAULLE - BAT LES TILLEULS

22 rue Général de Gaulle
76310 Sainte-Adresse

SITE COTY

1, place Germaine Coty
76620 Le Havre

Contact :

Corinne BACCUS
07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96
corinne.baccus@esja.fr

Alexia MERCY
02 35 54 65 93
alexia.mercy@esja.fr

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous !

Nous étudierons avec vous les modalités d'intégration et de formation.